

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Lundi 26 janvier 2009 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

Secrétaire de séance :

Patrick CHATAINIER

Date de la Convocation :

16 janvier 2009

Date d'affichage :

16 janvier 2009

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 22**

Nombre de votants : 22

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Pierre CARDO
- Philippe TAUTOU
- Eddie AÏT
- Hugues RIBAUT
- Joël MANCEL
- Catherine ARENOU
- Michel SORAIN
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Denis FAIST
- Rolande FIGUIERE
- Virginie MUNERET
- Mireille BOURBON-PEREZ
- Philippe BARRON
- Pierre GAILLARD
- Nicole BIARD
- Jean-Louis FRAN CART
- Nathalie JUBAN
- Martine PELLETIER
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Laurent LANYI
- Jean-Yves SIX
- Patrice JEGOUIC

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Françoise MERY
- Patrick CHATAINIER

SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrick CHATAINIER a été désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Après lecture par le Président, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, ainsi que l'ordre du jour complémentaire :

1. Composition du bureau
 - Détermination du doyen d'âge
 - Election du Président
 - Détermination du nombre de vice présidents
 - Election des vice présidents
2. Indemnités de fonction
3. Débat d'orientation budgétaire – budget principal et annexe
4. Remboursement de dépenses engagées
5. Subventions association A.I.D.E. pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
6. Protocole d'accord foncier avec l'E.P.F.Y. secteur des 3 Cèdres
7. Election d'un délégué titulaire au SIDRU
8. Démolition-reconstruction du parking de la Place du Pas à Chanteloup : avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

1. COMPOSITION DU BUREAU

- **Détermination du doyen d'âge**

Selon l'article 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président de séance sont assurées par le doyen d'âge.

En sa qualité de doyen d'âge, Monsieur Michel SORAIN assure la Présidence.

- **Election du Président**

Monsieur Pierre CARDO ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé Président.

- **Détermination du nombre de vice présidents**

A l'unanimité, il est décidé que le bureau comprendra 6 vice présidents.

• **Election des vice présidents**

- Monsieur **Philippe TAUTOU** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé **premier vice-président**.
- Monsieur **Eddie AÏT** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé **deuxième vice-président**.
- Monsieur **Hugues RIBAUT** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé **troisième vice-président**.
- Monsieur **Joël MANCEL** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé **quatrième vice-président**.
- Madame **Catherine ARENOU** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée **cinquième vice-présidente**.
- Monsieur **Michel SORAIN** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé **sixième vice-président**.

2. INDEMNITES DE FONCTION

A l'unanimité, le conseil communautaire,

FIXE le montant des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents conformément au tableau ci-dessous :

PRESIDENT

% de l'indice brut 1015	Indemnité brute en euros (valeur du point d'indice au 1 ^{er} octobre 2008)
82.49 %	3095.42 €

VICE-PRESIDENT

% de l'indice brut 1015	Indemnité brute en euros (valeur du point d'indice au 1 ^{er} octobre 2008)
33 %	1238.32 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget chapitre 65.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE

A l'unanimité, le conseil communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le respect des textes en vigueur.

4. REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES

A l'unanimité, le conseil communautaire,

DECIDE de rembourser à M. CARDO, le montant de la facture acquittée par ses soins d' un montant de 181.30 €.

5. SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS

A l'unanimité, le conseil communautaire,

DECIDE d'attribuer une subvention de 14 241.85 € à l'association AIDE représentant le solde 2006 suivant la convention n°2006-1-4.

6. PROTOCOLE D'ACCORD FONCIER SECTEUR DES 3 CEDRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à finaliser les termes du protocole d'accord donnant mandat à l'EPFY pour engager des négociations foncières avec les propriétaires potentiellement concernés par la réalisation d'une zone d'activités dans le secteur des 3 Cèdres,

7. ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIDRU

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ELIT Madame Catherine SZYMANEK en qualité de délégué titulaire auprès du S.I.D.R.U.

8. DEMOLITION-RECONSTRUCTION DU PARKING DE LA PLACE DU PAS A CHANTELOUP : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées à l'article 3 de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de restructuration du quartier Ouest de la Noé – Démolition et reconstruction du parking place du Pas.